

but de déterminer la teneur d'eau et je dois avouer que nous avons éprouvé des ennuis; mais nous avons sans cesse amélioré les instruments jusqu'à ce qu'ils soient parfaits et je crois qu'on travaille efficacement à l'amélioration des machines servant à l'essai du grain.

M. GARDINER: Mon honorable collègue ne blâmait pas la commission du grain, mais les épreuves faites aux élévateurs de campagne. On vend actuellement une machine destinée à ce travail. Les machines seraient bonnes, si elles étaient manœuvrées par des hommes qui connussent leur affaire, mais les préposés actuels n'ont aucune expérience. Le cultivateur qui fait faire une épreuve veut être convaincu qu'il obtient la classification voulue. Les méthodes diverses employées par les différents préposés à ce travail produisent des résultats divergents, ce qui mécontente l'agriculteur. A mon sens, la commission du grain ferait bien d'enlever ces machines des élévateurs. Elles causent beaucoup de mécontentement. Les fermiers aimeraient mieux que les épreuves fussent faites par le service de l'inspection. J'espère que le ministre examinera cette question, car, dans l'état actuel des choses, les épreuves valent moins que rien. Le ministre veut-il m'indiquer la recette totale de son ministère, la dépense et l'excédent?

L'hon. M. MALCOLM: Le crédit global pour cette année s'élève à \$1,504,600, soit une diminution de \$275,400. Les crédits généraux s'élèvent à \$1,430,000, les crédits supplémentaires à \$350,000. La somme requise par la commission se monte à \$1,654,000. Nous l'avons réduite de \$150,000. Dans les dix mois de l'année dernière, nous avons dépensé \$1,363,000. De ce montant, toutefois, déduisons \$147,000 pour des comptes de 1925-1926 payés en 1926-1927 à cause d'un manque de fonds, ce qui laisse un déboursé de \$1,216,000 pour 1926-1927. Nous estimons à \$425,000 les dépenses pour février et mars, ce qui fait un déboursé de \$1,640,000 pour l'année dernière.

M. GARDINER: Quels sont les revenus?

L'hon. M. MALCOLM: En 1925-1926, ils se sont montés à \$1,642,054.

M. JELLIFF: Avez-vous inclus dans cet article la somme payée à la commission des grains par les élévateurs publics des têtes de ligne, en raison de surplus pour l'année-récolte terminée en 1926?

L'hon. M. MALCOLM: L'année dernière, l'excédent brut a été de \$410,832.

M. GARDINER: Ce surplus je le présume, se rapporte à l'application de la loi des grains en matière d'inspection.

[L'hon. M. Malcolm.]

L'hon. M. MALCOLM: Relativement à l'administration et à l'entretien des élévateurs.

M. EVANS: Qui est à la tête de l'éleveur à Winnipeg?

L'hon. M. MALCOLM: Le Dr Birchard.

M. EVANS: Des rapports se publient-ils de temps à autre?

L'hon. M. MALCOLM: Sauf erreur, à mesure que procède le travail.

M. LUCAS: M. Birchard a-t-il un assistant?

L'hon. M. MALCOLM: A mon grand regret, je ne puis fournir à mon honorable ami la liste complète du personnel. Le personnel temporaire de M. Birchard, qu'il entend compléter, comprend un chimiste en chef aux appointements de \$4,600 par année, émargeant au budget de l'administration civile, quatre chimistes adjoints, un minotier, quatre assistants et une sténographe.

M. GARLAND (Bow River): Je ne crois pas que le ministre soit encore convaincu qu'il est condamnable de confier aux préposés des élévateurs régionaux des appareils pour le dosage de l'eau du grain, en les autorisant à mettre à l'épreuve le grain des cultivateurs. Il est indubitable que, dans plusieurs cas, ces employés ont délibérément triché dans cette inspection. Il en résulte un mécontentement général dans l'Ouest contre cette inspection du grain en vue de la détermination de sa teneur d'eau. Le député d'Acadia conseille à la commission des grains d'aviser sérieusement à abolir l'usage de ces appareils à petites lampes par les élévateurs régionaux. Ils ne servent pas à grand'chose. Je doute que, dans la majorité des cas, même entre les mains des experts, ces instruments donnassent des résultats aussi satisfaisants que les appareils électriques dans les laboratoires et les chambres d'inspection. Je me joins donc au député d'Acadia pour dire au ministre que, dans l'intérêt bien entendu des cultivateurs, il devrait interdire aux élévateurs régionaux l'usage de ces appareils à petites lampes.

J'aborde un autre point. Au début de la campagne de cette année, évidemment convaincue que la qualité du grain ne serait pas aussi bonne qu'on l'avait d'abord prévu, la commission des grains a élevé à 14.4 la quantité réglementaire de la teneur d'eau. Cette décision a soulagé un peu les cultivateurs et a été quelque peu à leur avantage. En même temps, toutefois, la commission donnait un avis qui a beaucoup intrigué les cultivateurs, et qui requiert certes des explications; elle a annoncé qu'elle autorisait les élévateurs des têtes de ligne à entreposer du grain accusant